

**Sarthe**

Le Département



**Recueil des**

**DELIBERATIONS**

**de la**

**Commission permanente**

**12 juin 2015**

**COMMISSION RÉUSSITE  
ÉDUCATIVE : COLLÈGES ET  
TRANSPORTS**

## DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

---

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
vendredi 12 juin 2015

---

### DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe de  
l'Education, des Sports, des Transports  
et de la Culture  
Direction de l'Education et des Sports*

---

### PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE TRAVAUX DANS LES COLLÈGES PUBLICS

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter sur le P0080 – 2015-2 (AP ouverte de 1 000 000 €) :

- une autorisation de programme de **150 000 €** pour les travaux de câblage informatique du collège Pasteur d'Yvré l'Evêque,
- une autorisation de programme complémentaire de **35 000 €** sur l'opération 5044407 (travaux de câblage informatique du collège Léon Tolstoï du Mans).

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le 16 juin 2015  
et de sa publication ou notification le 17 juin 2015  
Pour le Président du Conseil général  
Et par délégation,  
Le chargé du Service des Assemblées  
Et de la Coordination

  
Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services**

**Délibération signée électroniquement**

**Ghislain de Chateaufieux**

## II. ACQUISITION OU RENOUELEMENT DE MOBILIER

**ACCORDE** dans le cadre du renouvellement de mobilier des collèges privés les subventions figurant en annexe, pour un montant de **65 000 €**.

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le 16 juin 2015  
et de sa publication ou notification le 17 juin 2015  
Pour le Président du Conseil général  
Et par délégation,  
Le chargé du Service des Assemblées  
Et de la Coordination

  
Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services**

**Délibération signée électroniquement**

**Ghislain de Chateauvieux**

# DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

---

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
vendredi 12 juin 2015

---

## DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe de  
l'Education, des Sports, des Transports  
et de la Culture*

---

## TRANSPORTS

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré avec six abstentions,

**DECIDE** à compter de la rentrée scolaire 2015/2016 de faire participer les familles des élèves transportés dans le cadre des SIVOS, à hauteur de 49 €.

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le 16 juin 2015  
et de sa publication ou notification le 17 juin 2015  
Pour le Président du Conseil général  
Et par délégation,  
Le chargé du Service des Assemblées  
Et de la Coordination

  
Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services**

**Délibération signée électroniquement**

**Ghislain de Chateaufieux**

**COMMISSION AMÉNAGEMENT  
NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES,  
INFRASTRUCTURES ET ROUTES**

## DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

---

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
vendredi 12 juin 2015

---

### DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des  
Infrastructures  
Service de la Maîtrise d'Ouvrage  
Routière*

---

### ACQUISITION ET CESSION

#### **1°) TRANSFERT DU COLLÈGE REVERDY □ SABLÉ-SUR-SARTHE AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

La Commission Permanente,

Vu le rapport de son Président,

Vu la loi n° 2004-809 en date du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de SABLÉ-SUR-SARTHE en date du 29 septembre 2014,

Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,

Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le transfert, au profit du Département, du terrain d'assiette et des biens immobiliers du collège Reverdy de la commune de SABLÉ-SUR-SARTHE, cadastré section AI numéros 267 et 269 et section AK numéros 246 et 180, d'une surface totale de 24 367 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 15 € symboliques.

**PRÉCISE** que les frais de publication seront à la charge du Département de la Sarthe.

**PRÉCISE** que cette acquisition fera l'objet d'un acte administratif reçu et authentifié par le Président du Conseil départemental de la Sarthe.

**HABILITE** le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer l'acte d'échange à intervenir et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le 16 juin 2015  
et de sa publication ou notification le 17 juin 2015  
Pour le Président du Conseil général  
Et par délégation,  
Le chargé du Service des Assemblées  
Et de la Coordination

  
Philippe Mergier

**Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services**

**Délibération signée électroniquement**

**Ghislain de Chateaufieux**



## DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

---

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
vendredi 12 juin 2015

---

### DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des  
Infrastructures  
Service de la Maîtrise d'Ouvrage  
Routière*

---

### ACQUISITION ET CESSION

#### **2°) LIAISON ROUTE DÉPARTEMENTALE NUMÉRO 166 BIS □ SAINT-PATERNE CESSION AUX ÉPOUX DEFONTENAY**

La Commission Permanente,

Vu le rapport de son Président,

Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,

Vu l'avis de France Domaine en date du 12 janvier 2015,

Vu l'engagement d'acquisition signé par les Époux DEFONTENAY en date du 3 février 2015,

Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée,

Après en avoir délibéré,

**PRONONCE** le déclassement de la portion d'ancien Domaine Public nouvellement cadastrée section ZE n° 173 pour 1 181 m<sup>2</sup>.

**DONNE** son accord à la cession par le Département aux conditions indiquées dans le tableau ci-dessous :

*Voir tableau en pièce annexe*

**PRÉCISE** que l'acte de cession sera rédigé en la forme administrative et que l'ensemble des frais d'acte, à l'exception des frais de géomètre, sera à la charge des Époux DEFONTENAY.

**HABILITE** le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer l'acte de cession à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le 16 juin 2015  
et de sa publication ou notification le 17 juin 2015  
Pour le Président du Conseil général  
Et par délégation,  
Le chargé du Service des Assemblées  
Et de la Coordination

  
Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services**

**Délibération signée électroniquement**

**Ghislain de Chateaufieux**

**COMMISSION AGRICULTURE,  
RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT  
LOCAL**

## DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

---

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
vendredi 12 juin 2015

---

### DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du  
développement territorial  
Direction de l'Aménagement  
Agriculture et Environnement*

---

#### AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE (ATESART)

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,

Sous réserve de la délibération de la Commission permanente du 12 juin à  
intervenir autorisant M. Le Mèner a remplir la fonction de Président de la SPL,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** les représentants du Département désignés le 2 avril dernier, en  
qualité d'administrateurs au sein de l'ATESART, à accepter toutes les fonctions  
dans le cadre de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la  
SPL (Président, PDG, vice président, membre titulaire ou suppléant des éventuelles  
commissions).

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le 16 juin 2015  
et de sa publication ou notification le 17 juin 2015  
Pour le Président du Conseil général  
Et par délégation,  
Le chargé du Service des Assemblées  
Et de la Coordination

  
Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services**

**Délibération signée électroniquement**

**Ghislain de Chateaufieux**

## DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

---

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
vendredi 12 juin 2015

---

### DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des  
Infrastructures  
Service Hydraulique*

---

### CONVENTION AUTORISANT L'OCCUPATION ET L'EXPLOITATION D'UNE HALTE FLUVIALE PAR LA VILLE DE DUREIL

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer la convention autorisant l'occupation et l'exploitation d'une halte fluviale par la Ville de Dureil.

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le 16 juin 2015  
et de sa publication ou notification le 17 juin 2015  
Pour le Président du Conseil général  
Et par délégation,  
Le chargé du Service des Assemblées  
Et de la Coordination

  
Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services**

**Délibération signée électroniquement**

**Ghislain de Chateaueux**

**COMMISSION CULTURE, JEUNESSE  
ET SPORTS**

## DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

---

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
vendredi 12 juin 2015

---

### DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe de  
l'Education, des Sports, des Transports  
et de la Culture  
Direction des Archives Départementales*

---

### DÉPÔT DES ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA PROVINCE DU MAINE AU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le dépôt à titre gratuit au Département de la Sarthe des archives de la société d'histoire et d'archéologie « Société historique de la Province du Maine ».

**AUTORISE** le Président à signer la convention de dépôt à titre gratuit au Département de la Sarthe des archives de la « Société historique de la Province du Maine ».

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le 16 juin 2015  
et de sa publication ou notification le 17 juin 2015

Pour le Président du Conseil général  
Et par délégation,  
Le chargé du Service des Assemblées  
Et de la Coordination

  
Philippe Yerger

**Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services**

**Délibération signée électroniquement**

**Ghislain de Chateaueux**

**COMMISSION FINANCES,  
RESSOURCES ET ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE**



## DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

---

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
vendredi 12 juin 2015

---

### DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des  
Ressources  
Service du Budget*

---

#### **GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE PAR LE DÉPARTEMENT ACCORD SUR LA VENTE D'UN LOGEMENT PAR L'OPH SARTHE HABITAT**

La Commission Permanente,  
Vu les demandes formulées par l'OPH Sarthe Habitat,  
Vu l'article L3231-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 2298 du Code Civil,  
Vu l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DONNE** un avis favorable au projet de cession d'un logement locatif social individuel situé à Cérans Foulletourte, 5 rue du Maréchal Leclerc, présenté par l'OPH Sarthe Habitat.

**PREND ACTE** du remboursement anticipé à venir du prêt réalisé lors de l'acquisition-amélioration de ce logement par l'OPH Sarthe Habitat :

- Montant initial garanti de l'emprunt CDC (n° 31516) : **66 378,40 €**
- Garantie accordée : **80 %** (C.P. du 17/05/2004)
- Capital restant dû garanti à l'échéance du 01/10/2015 : **55 665,65 €**
- Dernière échéance : **01/10/2039**

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le 16 juin 2015  
et de sa publication ou notification le 17 juin 2015  
Pour le Président du Conseil général  
Et par délégation,  
Le chargé du Service des Assemblées  
Et de la Coordination

  
Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services**

**Délibération signée électroniquement**

**Ghislain de Chateaueux**